

DE LA VOGUE VERS LES RIVES DE LA MOSELLE

Arches – Archettes – Bellefontaine – Dinozé – Hadol – Jarménil
La Baffe – Pouxoux – Raon-aux-Bois – Uriménil – Xertigny

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 23 FEVRIER 2011 à URIMENIL

Nombre de délégués en exercice : 36

Date de la convocation : 14 février 2011

Délégués titulaires présents : 33

Nadine GEROME, Marielle CUNY, Guy DELOY, Miguel MARTIN, Jean-Louis RABU, Michel THOMAS, Jean-Michel GEORGES, Suzanne MOTSCH, Noëlle PILLOT, Philippe EYMARD, François PICOCHÉ, Roger COLIN, Jean-Pierre CARITEAU, Philippe MAIRE, Andrée VAUTRIN-ROLLOT, André HUC, Dominique PAGELOT, Daniel LAGARDE, Stéphane CANADAS, Luc JEANDON, François HATIER, Philippe LEROY, Michel ROUSSEL, Philippe NOEL, Michel HUROT, Frédéric SCHMIDT, Eric GARION, Nicole ARNOULD, Véronique MARCOT, René ALEXANDRE, Pierrette GERARD, André LAPOIRIE, Francis LAVEZ.

Pouvoirs : 0

Délégués suppléants présents : 2

(Représentants des délégués titulaires absents) :

Patrick GEORGES représente Joël MAROT

Alain JACQUIN représente Patricia GRIMILLOT

Délégués titulaires absents : 0

Délégués titulaires excusés : 1

Daniel REMY.

L'an deux mil onze le mercredi 23 février à 20h30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à Uriménil, sous la présidence de Monsieur Philippe EYMARD.

Madame Pierrette GERARD a été nommée secrétaire de séance. Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20 h30. Il remercie Monsieur le Maire de URIMENIL pour son accueil.

Le compte-rendu du dernier Conseil Communautaire est approuvé à l'unanimité.

Le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour, le point suivant : Admission en non valeur d'une créance

L'ajout de ce point à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Intervention de la société la Société OPALE

Sébastien JEANGIRARD (directeur développement) et Laurent KIENTZEL (responsable technique) sont intervenus afin de présenter l'étude de faisabilité d'une ZDE sur le territoire.

Opale Énergies Naturelles est une société spécialisée dans l'identification, le développement et l'audit de projets éoliens notamment en milieu forestier, comme celui de Lomont. Sur cet exemple, les intervenants font part au conseil de la procédure de montage et démontage des structures.

Après un exposé cartographié des contraintes géographiques, réglementaires, administratives et techniques (zone Natura 2000, zone aérienne, couverture radar militaire, axes hertziens d'opérateurs en télécommunication, distance minimale avec les habitations, etc.) la présentation fait apparaître deux zones potentielles (la première à cheval sur les communes de Xertigny et de Bellefontaine, la seconde à cheval sur les communes de Bellefontaine et de St Nabord). Toutes deux présentent une bonne situation en terme de facilité de raccordement au réseau, d'accès (pistes de desserte existantes) et de surface (minimum avéré de cinq éoliennes).

Néanmoins, les contraintes liées au premier site n'offrent pas la possibilité d'implanter des éoliennes de plus de 95 mètres, ce qui ne permet pas une gestion optimale.

Le second site offre de meilleures possibilités : 12 éoliennes (8 sur Bellefontaine et 4 sur St Nabord) d'une hauteur maximale de 120 mètres.

Les recettes potentielles liées à l'éolien relèvent de la Contribution Économique Territoriale (CET), de l'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) et des taxes foncières.

EDF garantit le rachat de l'électricité d'origine éolienne pour les parcs de plus de 5 éoliennes implantées dans une ZDE. L'installation d'éoliennes est désormais soumise à une autorisation au titre des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

La loi Grenelle 2 instaure également l'obligation d'élaborer dans chaque région un schéma régional éolien définissant les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne (article 90). Ce schéma régional éolien constituera désormais un volet du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) coproduit par le Préfet de région et le Président du Conseil régional. **Il sera opposable.**

Les schémas régionaux éoliens devront être rédigés pour septembre 2012 ; ils devront prendre en compte les zones de développement de l'éolien créées antérieurement à leur élaboration.

Le Président remercie OPALE pour cette présentation.

01. Débat d'Orientation Budgétaire

Le Président commence son intervention par un point sur la situation de l'endettement de la C2VRM et fait part aux délégués de sa rencontre avec le Trésorier.

Il a été précisé que la C2VRM n'avait le choix que de mener les travaux d'assainissement en cours, fortement incitée par les services de l'état.

Budget assainissement seul	2007	2008	2009	2010	2011 +++
Montant de l'encours au 31 décembre de l'exo (<i>inscrit au CA</i>)	1 059 896	1 135 977	1 892 235	2 073 384	3 524 390
Montant des annuités de l'exercice (<i>inscrit au CA</i>)	34 875	113 324	161 205	185 637	288 386
Montant des recettes réelles de fonctionnement (<i>inscrit au CA</i>)	34 136	144 796	324 902	331 009	497 899
Taux d'endettement de la collectivité pour l'exercice	102,17%	78,26%	49,62%	56,08%	57,92%

Budget général	2007	2008	2009	2010	2011 +++
Montant de l'encours au 31 décembre de l'exo (<i>inscrit au CA</i>)	0	0	0	0	795380
Montant des annuités de l'exercice (<i>inscrit au CA</i>)	0	0	0	0	62 082
Montant des recettes réelles de fonctionnement (<i>inscrit au CA</i>)	565 293	674 484	1 345 011	1 483 419	1 594 800
Taux d'endettement de la collectivité pour l'exercice	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	3,89%

C2VRM budget général et assainissement	2007	2008	2009	2010	2011 +++
Montant de l'encours au 31 décembre de l'exercice	1 059 896	1 135 977	1 892 235	2 073 384	4 319 770
Taux endettement lissé pour la collectivité	5,82%	13,83%	9,65%	10,23%	16,75%

Mr Chassary a indiqué qu'il fallait dissocier les deux budgets assainissement et général en matière d'endettement, bien qu'il soit permis à une communauté de communes, comme c'est le cas dans les communes, d'abonder avec le budget général, le budget d'assainissement. Ce n'est pas le cas actuellement pour la C2VRM.

Il est toutefois difficile de comparer deux collectivités ayant la compétence assainissement car les services à mettre en œuvre ne sont pas forcément les mêmes.

La méthode suivante a été présentée à M. Chassary en matière de gestion du service assainissement :

- Gros projets : financés par l'emprunt et par fonds de concours des collectivités concernées,
- Augmentation des taux d'assainissement pour 15 à 20K€ d'autofinancement/an,
- Pas de travaux de collecte réalisés si dépassement de 2500€/branchement.

Par ailleurs, proposition d'augmentation, même minime soit elle, des taux de la C2VRM car les taux actuels sont relativement faibles compte tenu des services proposés et en comparaison avec les autres collectivités.

Mr Chassary a validé ces grands principes et a indiqué que dans ces conditions, le taux d'endettement ne pouvait être le seul critère d'analyse d'une bonne gestion.

BUDGET GENERAL

Le Compte administratif qui sera proposé lors du prochain Conseil Communautaire fera apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	:	372 259.66 €
Excédent d'investissement	:	40 982.88 €
Avec les Restes à Réaliser suivants :		
Dépenses engagées d'investissement	:	593 042,00 €
Recettes à recevoir	:	508 857,00 €

Soit un solde à couvrir de 84 185€

Les résultats de clôture seront proposés comme suit :

L'excédent d'investissement sera reporté à la section d'investissement

Une partie de l'excédent de fonctionnement sera affecté à l'investissement pour couvrir une partie des RàR soit 43 300 €

Le solde sera reporté à la section de fonctionnement soit 372 259,66€- 43 300€= 328 959,66€

Section de Fonctionnement

Il a été évoqué lors de la dernière réunion de commission finances, l'opportunité d'augmenter légèrement ces taux dès 2011 afin de ne pas avoir à le faire de façon trop draconienne les années à venir, compte tenu des nouveaux services qui sont proposés par la C2VRM. Avec une augmentation de 9% de chacun des taux, la recette complémentaire obtenue représenterait environ 1,2 € par habitant. Les élus présents à la commission seraient favorables à cette augmentation.

Mr Chassary, doit nous apporter quelques renseignements complémentaires sur les règles à appliquer en matière de taux.

Les recettes de fonctionnement s'élèveront donc à environ 1 836 355 K€, excédent de fonctionnement reporté compris (328 960 €). (Pour rappel, il était de 228 287 € en 2010)

L'ensemble de ces dépenses (1 619 000 €) pourrait laisser envisager un virement à la section d'investissement d'environ 223 000 €

Section d'Investissement

Les recettes d'investissement hors opération, sont prévus le report d'excédent de 40 982€, l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour 43 300€, le FCTVA (en fonction des investissements réalisés dans l'année), l'emprunt de 130 000€ de la nouvelle crèche, les amortissements, et le virement de la section de fonctionnement d'environ 223 000€

Les dépenses hors opération sont le remboursement d'emprunt (prévu pour la crèche), les amortissements de subvention et 8000€ de dépenses imprévues.

Les opérations d'investissement (Dépenses et Recettes) proposées sont les suivantes :

	Dépenses			Recettes		
	RàR	PROP BP 2011	Tot 2011	RàR	PROP BP 2011	Tot 2011
Crèche Dinozé (construction + mobilier)	486 000 €	24 000 €	510 000 €	307 654 €	10 000 €	317 654 €
Ruisseau Argent Tronçon Aval	630 €	205 000 €	205 630 €	5 357 €	147 120 €	152 477 €
Réhabilitation Ruisseau Argent	96 012 €	7 988 €	104 000 €	49 945 €	15 164 €	65 109 €
Crèche de la Vêge		38 000 €	38 000 €			- €
Création Sentiers VTT		15 300 €	15 300 €			- €
Etudes contrat de rivière		7 000 €	7 000 €			- €
Schéma directeur assainissement collectif et non collectif	5 000 €		5 000 €			- €
Bassin Versant de la Vologne	2 900 €	600 €	3 500 €		510 €	510 €
Circuit Pédestre tour Vologne		2 460 €	2 460 €			- €
Digitalisation du cadastre (ac rajout Bellefontaine)	900 €	100 €	1 000 €			- €
Diagnostic d'accessibilité	1 000 €		1 000 €			- €
Matériel info et bureautique	600 €	2 000 €	2 600 €			- €
Logiciel compta			2 000 €			
PAVE			60 000 €			
Etude OPAH			- €	15 901 €		15 901 €
Totaux	593 042 €	374 648 €	957 490 €	378 857 €	186 254 €	565 111 €
Plateforme bois énergie			Entre 30 et 70 000 €			

Concernant le projet de plate forme bois énergie, le Conseil souhaite marquer sa volonté de s'engager sur le projet, notamment vis-à-vis des autres Communauté de Communes également intéressées.

En fonction des crédits disponibles sur le BG, une somme sera donc inscrite pour cette opération notamment pour la maîtrise d'œuvre du projet, ce qui correspond au calendrier prévisible de l'avancement du dossier 2011.

Projet Plateforme Bois	Dépenses	Recettes
Montant de l'investissement	837 200,00 €	
Subvention Conseil Général		161 000,00 €
FCTVA		109 592,00 €
Emprunt à contracter		566 608,00 €
Remboursement emprunt (4* 10 293€)	41 172,00 €	
location du bâtiment (5€/tonne de plaquettes) projet de 10 000t		50 000,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Compte administratif qui sera proposé lors du prochain Conseil Communautaire fera apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement :	60 136.39 €
Déficit d'investissement :	- 46 139.08 €
Avec les Restes à Réaliser suivants :	
Dépenses à prévoir :	698 753.74 €
Recettes à recevoir :	696 243.58 €
Solde à couvrir :	2 510.16 €

Le déficit d'investissement sera reporté à la section d'investissement

Une partie de l'excédent d'exploitation sera reporté à la section d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement et les Restes à Réaliser soit 48 650 €

Le solde de l'excédent d'exploitation sera reporté à la section d'exploitation au compte 002 (excédent d'exploitation) soit 11 486,39 €

Section de Fonctionnement

Le total des recettes prévisibles s'élèvera à environ 478 956 €

Section d'Investissement

	Dépenses	Recettes	A autofinancer
Projets 2011 subventionnés			
A10-1 ARCHES RUE DES MAZEREY	35 000,00 €	2 400,00 €	32 600,00 €
D09-1 DINOZE PRE DEMON + BESONFOSSE	27 567,00 €	71 001,00 €	- 43 434,00 €
P09 3 POUXEUX RUE DE LA CHARATTE	24 500,00 €	1 950,00 €	22 550,00 €
H09-1 HADOL 2EME TRANCHE	20 000,00 €	42 077,00 €	- 22 077,00 €
H10-1 HADOL 3EME TRANCHE RESEAU DE COLLECTE	499 022,00 €	270 575,00 €	228 447,00 €
U10-1 URIMENIL diagnostic réseau	20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
U10-2 URIMENIL RUE DES AFN	30 000,00 €	6 000,00 €	24 000,00 €
X10-1 XERTIGNY EXTENSION RUE GAL LECLERC	24 000,00 €	4 925,00 €	19 075,00 €
XERTIGNY EXTENSION RUE HAUTE	23 120,00 €	3 700,00 €	19 420,00 €
01POLE MOSELLE STEP	388 800,00 €	398 181,00 €	- 9 381,00 €
<i>Part études préliminaires</i>	<i>294 000,00 €</i>	<i>205 800,00 €</i>	
<i>MO STEP</i>	<i>94 800,00 €</i>	<i>62 040,00 €</i>	
<i>Participations Arches + Archettes + Pouxoux Etudes préliminaires. et Mo</i>	<i>- €</i>	<i>120 960,00 €</i>	
<i>Participations Arches + Archettes + Pouxoux Trvx</i>	<i>- €</i>	<i>9 381,00 €</i>	
Projets non subventionnés			
EXTENSION RUE DU FAUBOURG ARCHES	1 500,00 €		1 500,00 €
ARCHES POMPE DE RELEVAGE	8 000,00 €		8 000,00 €
P09-2 POUXEUX POMPE DE RELEVAGE	7 500,00 €		7 500,00 €
P09 1 POUXEUX SOUS LE BOIS	7 000,00 €		7 000,00 €
EXTENSION RUELLE GARCON A URIMENIL	1 900,00 €		1 900,00 €
INVESTISSEMENT MATERIEL POUR ANALYSE ET ENTRETIEN	5 000,00 €		5 000,00 €
Opération pour compte de tiers	510 857,00 €	499 756,00 €	11 101,00 €
BRANCHEMENTS PRIVATIFS HADOL	285 857,00 €	274 756,00 €	
OPERATION REHABILITATION ANC	225 000,00 €	225 000,00 €	
Dépenses et recettes d'investissement hors opérations			
Remboursst emprunt (capital)	98 939,00 €		98 939,00 €
Emprunt Trvx A+P+X		115 000,00 €	- 115 000,00 €
Emprunt Hadol T3 (RàR)		230 000,00 €	- 230 000,00 €
Amortissement des subventions	72 370,00 €		72 370,00 €
Amortissements des immobilisations		156 000,00 €	- 156 000,00 €
Dépenses imprévues	10 000,00 €		10 000,00 €
Déficit d'investissement	46 140,00 €		46 140,00 €
Virement de la section de fonctionnement		1 000,00 €	- 1 000,00 €
Autres réserves (1068)		48 650,00 €	- 48 650,00 €

Total dépenses d'investissement	1 861 215,00 €		
Total recettes d'investissement		1 861 215,00 €	

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte du débat sur les orientations budgétaires 2011 (budget général et budget assainissement).

02. Ouverture du poste d'Animateur de Relais d'Assistants Maternelles

Compte tenu du souhait du conseil communautaire de mettre en place un Relais d'Assistants Maternelles, il convient de renforcer les effectifs du personnel. Le conseil communautaire approuve la création d'un emploi d'animateur (ou animatrice) de Relais d'Assistants Maternelles à temps complet pour animer ce service à compter du 1^{er} mai 2011, à temps plein (Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B, de la filière médico-sociale, au cadre d'emplois d'éducateur territorial de jeunes enfants), décide de modifier le tableau des emplois et autorise le Président à signer le contrat.

03. Adhésion du SMD au CDG 88

Suite à la demande d'affiliation à titre volontaire du Syndicat Mixte de Gestion des Déchets Ménagers (SMD) au Centre de Gestion des Vosges et après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire ne s'oppose pas à l'adhésion du SMD au Centre de Gestion des Vosges.

04. Branchements privatifs à Hadol : avenant n°2 au marché

La C2VRM a lancé un marché à bon de commande pour la réalisation des branchements privatifs à Hadol. Il s'avère que certaines études de branchements étaient sous-évaluées. Il convient de revoir le montant forfaitaire de certains branchements. (Sans influence sur le budget de la C2VRM). Après lecture de l'avenant et après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité l'avenant n°2 au marché des branchements privatifs à Hadol, autorise le Président à signer cet avenant, dit que les fonds nécessaires sont inscrits au budget assainissement.

05. Admission en non valeur

Monsieur le Président fait part aux membres du conseil d'une demande de Monsieur le Trésorier, lequel propose de passer en non valeur une dette de 395,93 € suite à la décision de justice du 09/11/10 prononçant la clôture des opérations de liquidation judiciaire au profit d'un créancier, par suite d'insuffisance d'actif.

Cette dette correspond :

- A une facturation d'assainissement d'un montant de 129,11 € au titre de 2008,
- A une facturation d'assainissement d'un montant de 165,21 € au titre de 2009,
- Et à une facturation d'assainissement d'un montant de 101,61 € au titre de 2010.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire admet en non valeur le somme totale de 395.93 € et dit que cette créance irrécouvrable sera inscrite à l'article 654 du Budget Assainissement.

06. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégation au Président)

Le Président informe le Conseil de la signature du marché avec l'entreprise MALEZIEUX pour un montant de 13 868 € H.T. pour les contrôles extérieurs relatifs aux travaux d'assainissement de la 3^{ème} tranche de Hadol.

07. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC

SDANC : Pas d'augmentation de la participation de la C2VRM. Une délibération a fixé le tarif à 150 € pour tout nouveau contrôle d'installation dans le cadre d'une vente de l'immeuble, quand le précédent contrôle est supérieur à 3 ans. Un nouveau règlement a été adopté.

SIA : Dorénavant, la part syndicale de 0,03 € apparaîtra sur la facturation assainissement en sous partie de la part traitement.

PAYS : Comité syndical le 10 janvier 2011 – Débat d'orientation budgétaire à l'ordre du jour.

SCOT : Comité syndical le 07 février 2011 – Avis sur le PLU de Chantraine et présentation des actions à mener en 2011 dans le cadre du PCET.

08. Informations diverses

Diagnostic d'Accessibilité des ERP : le cahier des charges ainsi que la liste des ERP sont validés.

Crèche DINOZE : Réunions de chantier tous les jeudi matin à 8H30.

URSSAF : Contrôle de l'organisme de recouvrement effectué le jeudi 03 février 2011. L'inspectrice a abouti au constat d'une bonne application de la législation.

Commission Tourisme : Réflexion sur l'organisation d'un évènement lié au VTT avec la participation des scolaires et la possibilité d'associer Rémy Absalon. Lieux à définir.

Réseaux d'entreprises : Présence de plus de 60 personnes mercredi 16/02/11 à Hadol pour une visite des entreprises Courtois, PSI et DVM.

09. Date et lieu des prochains conseils

Le 13 avril 2011 à Xertigny à 20H30.

La séance est levée à 22h10

La Secrétaire
Pierrette GERARD

Le Président
Philippe EYMARD